

**ÉPREUVE DE RAPPORT ASSORTI DE PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES**

**NOTE OBTENUE : 15.50 / 20**

Commune de Vertville, le 3 octobre 2019

**RAPPORT**

**À l'attention de Monsieur le Directeur Général des Services**

OBJET : Enjeux et moyens d'une démarche éco-responsable

La société de consommation, qui fait suite à l'effervescence de l'ère industrielle, mène le monde vers une surconsommation et une pollution certaine de la planète. Depuis plus de quinze ans, les Etats et notamment la France agissent pour limiter les consommations et favoriser les économies intelligentes. Les enjeux ici sont autant environnementaux qu'humain et économique. Les collectivités territoriales, à l'image de l'Etat, doivent à leur niveau agir dans l'intérêt général auprès des administrés et à l'intérieur même de son projet politique.

Pour répondre à ces enjeux d'échelle, les collectivités sont tenues de bien comprendre ces enjeux et prendre en compte tous les moyens et stratégies largement déployés au niveau local (I). C'est ainsi que la ville de Vertville pourra déployer un projet transversal au sein de ses services et tendre, par de nombreux moyens, vers une démarche éco-responsable ayant pour vocation de durer dans le temps (II).

**I- L'éco-responsabilité est l'œuvre d'une démarche globale appuyée et soutenue juridiquement par l'Europe et l'Etat Français**

**1.1- Les enjeux et les réponses juridiques au développement durable et l'éco-responsabilité**

L'enjeu environnemental est le premier sur lequel les administrations doivent tenir compte pour mettre en œuvre les missions de service public. Il en va de la cohérence entre le besoin et les moyens alloués. Il s'agit ici, comme le définit l'ADEME, « l'engagement des collectivités à limiter les impacts environnementaux dans leurs modalités de fonctionnement interne, de déplacement, de consommation énergétique et de biens. De même, en 2002, l'Etat a déterminé une stratégie nationale de développement durable (SNDD) qui définit des objectifs et des principes permettant d'agir sur les cinq domaines suivants :

L'achat, le tri des matériels de bureau, les économies en eau, la maîtrise de l'énergie et des déplacements. Autant de domaines qui sont le quotidien des collectivités et sur lesquelles elle doivent agir. La circulaire du 3 décembre 2008 prouve ici encore la force d'agir ordonnée pour les administrations par le plan d'administration éco-responsable.

Les enjeux humains et économiques liés à l'éco-responsabilisation prend ensuite toute son ampleur suivant les modes d'action individuelles ou collectives mises en œuvre pour sensibiliser à ces aspects incontournables. La

place de l'homme en tant qu'éco-citoyen sera déterminante pour faire vivre les projets d'évolution des mœurs et des habitudes à l'échelle collective. L'évolution des habitudes par la prise de conscience de l'enjeu environnemental favorisera parallèlement l'action des agents au sein des collectivités. C'est-à-dire de faire appliquer en toute connaissance de cause des pratiques qui répondent à la volonté de réfléchir et d'être sobre dans la gestion de ses missions. De la même manière, l'achat public aujourd'hui prend en compte l'aspect environnemental dans la description de ses besoins et dans l'analyse des offres. La loi sur les marchés publics (issue de l'Europe) peut également permettre de favoriser la prise en compte des labels, normes écologiques, clauses ou critères d'exécution répondant à des exigences environnementales.

Ces trois enjeux sont donc clairement liés et l'éco-responsabilisation doit être l'affaire de tous. Toutefois, de nombreuses expériences, bien que très positives montrent qu'il y a encore besoin d'une mobilisation toujours plus accrue des acteurs politiques pour répondre aux objectifs à long terme au niveau local.

## **1.2- Les expériences positives et leurs écueils nécessitent des moyens de persévérance**

Dans le cadre de l'Agenda 21, notamment, plusieurs collectivités ont mis en valeur leurs expériences. La plupart ont réellement conduit à une évolution des pratiques et une évidente incidence sur la baisse de consommation et en cascade des coûts de fournitures moins importants pour les collectivités.

Pour cela, elles ont joué la carte de la sensibilisation à l'aide d'une personne ressource permettant de lancer la démarche. Il peut s'agir d'une création de poste dédié à la thématique générale, c'est-à-dire pluridisciplinaire (bâtiments, administratifs, espaces verts, enfance...) qui ferait la promotion des enjeux et apporterait via des groupes de travail des méthodes innovantes et qui sont simples à mettre en place, comme dans la ville de Sainte Foy les Lyon. La création de cahiers méthodologiques participatifs a permis de trouver des solutions simples et une prise de conscience collective.

D'autres collectivités ont expérimenté des « défi-bâtiments » d'autres encore s'appuient sur des volontaires qui ont en charge de former d'autres futurs volontaires. Enfin, d'autres vont s'appuyer sur des chartes d'engagement pour responsabiliser les équipes.

Toutes ces démarches, d'abord individuelles viendront compléter les stratégies globales et politiques d'aménagement des espaces verts : zéro phyto, suite à l'obligation récente. L'exemple phare de la gestion différenciée grâce au zéro phyto dans les cimetières prouve à quel point le changement de pratiques a une importance sur le redéveloppement de la biodiversité. De même que la loi du 17 août 2015 prévoit des actions sur la transition énergétique. Les véhicules des collectivités doivent être renouvelés et réfléchis sous plusieurs angles : le type de carburant à utiliser, l'achat ou la location ainsi que la question de la rationalisation du parc.

L'ensemble des démarches éco-responsables sont pour beaucoup des nouveaux modes de fonctionnement bien ancrés. Or, il faut nuancer ces propos par des retours mitigés sur la durabilité des actions menées. Car souvent perçues comme des solutions acquises, des communes ont noté une perte de dynamique et des difficultés à pérenniser les changements faute de moyens suffisamment déployés par une réelle mise en œuvre (pistes cyclables...) ou par changement des équipes en place qui peut mettre à mal les dispositions prises.

Ainsi, lorsque les moyens sont développés suffisamment et qu'un accompagnement par un « agent spécialiste » est bien mis en place, les changements peuvent devenir pérenns. Mais, comme pour tout projet qui demande une implication de chacun, il est nécessaire de porter le projet politiquement et de l'inscrire dans la durée.

## II- Le déploiement du projet transversal pour une commune éco-responsable

### 2.1- La mise en place d'un projet transversal et participatif

Pour engager sa démarche éco-responsable, Vertville aura pour première étape de définir politiquement la place et les objectifs qui donneront ensuite tout le sens au projet. La volonté politique doit émaner du conseil municipal et un élu en charge de l'éco-responsabilité sera le commanditaire du projet.

Le champ d'intervention étant étendu sur toute la collectivité, il sera nécessaire d'organiser le projet autour d'un comité de pilotage permettant la prise de décision et arbitrages des propositions d'actions. Ce comité est présidé par l'élu dit « de référence » et les élus des domaines d'activités impliqués seront invités, tels que l'élu aux espaces verts, à la gestion du patrimoine, des finances, de la gestion du personnel... L'élu de référence pourra compter sur le chef de projet qui sera nommé pour faire le lien entre les élus et le comité technique. Il s'agira d'une instance capable d'apporter des solutions opérationnelles par domaine d'activité, comme précité.

Ces deux instances s'appuieront nécessairement sur le service en charge de la protection de l'environnement, lieu de siège du chef de projet.

Pour aider à la concrétisation d'actions, une étude pourra être commandée pour créer un point de départ et le potentiel à faire évoluer. Pour cela, la contribution des agents sera demandée.

Le sujet étant d'actualité, il est connu, à titre personnel, par les agents et certains pourront dans le cadre de l'Agenda 21, à l'intérieur de leurs directions pour sensibiliser aux projets de la collectivité et des actions à promouvoir à l'échelle du poste.

Une forte campagne de communication devra en parallèle et être déployée à plusieurs moments dans l'année pour sensibiliser, mettre en valeur. Il est proposé d'utiliser la communication interne pour mettre en place un défi kilogramme pour transformer les kilos de papier consommés en grammes de papier consommés.

Cette première étape de positionnement politique, de sensibilisation et de travail pluridisciplinaire va favoriser l'adhésion et va permettre de déployer ensuite les moyens et actions pour entrer davantage dans la démarche.

### 2.1- Les actions internes et externes pour développer l'éco-responsabilité

Dans cette démarche, il est important de donner à voir, montrer ce qui peut être réalisé. Il s'agit donc des moyens mis en œuvre à l'intérieur du service et qui se voient à l'extérieur.

La ville dispose donc de plusieurs leviers pour permettre le développement à long terme de nouvelles actions dans le domaine du transport, par exemple. La ville pourra inciter les services à revoir les horaires de travail des agents (si possible selon les nécessités de service) du domicile au lieu de travail. Des formations en éco-conduites pourront aussi permettre de diminuer les consommations et l'impact environnemental. Enfin, la formation de conduite sur les véhicules électriques facilitera leur utilisation.

Dans le domaine du poste « administratif », en plus du défi kilogramme, il pourra être nécessaire de développer les colonnes de tri et de responsabiliser les agents dès leur arrivée sur le poste au mode de tri dans les services. Ici, les encadrants devront nécessairement être sensibilisés pour ensuite permettre l'application durable.

Enfin, dans le domaine de l'enfance, car c'est également dès le plus jeune âge que les enfants apprennent de leurs aînés. Il est donc proposé aux animateurs d'intégrer cette notion dans les projets pédagogiques et de cibler particulièrement un axe sur la valorisation des gestes éco-responsables qui ont fait évoluer les pratiques dans les structures enfance.

Ainsi, des marchés publics, aux cimetières verts, aux services périscolaires, les actions à mettre en œuvre sont nombreuses et forcément variées. Chacune devra nécessairement être évaluée et valorisée. Le projet devra être établi sur une première année pour les actions simples à mettre en œuvre et sur du plus long terme pour les actions relevant de l'investissement (véhicules).

L'éco-responsabilité est, comme cela a été démontré, l'affaire de tous. Il s'agit d'abord d'une prise de conscience générale favorisée par des actions portées par les collectivités qui doivent montrer l'exemple et pérenniser absolument ces actions.